

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2016

14 août 2012

SOMMAIRE

Addax Holding Co S.A.	96731	LUX-HA S.à r.l.	96759
Afrimedia International	96744	Main Tower Development S.à r.l.	96755
Arg Real Estate 1 S.à r.l.	96742	Mait International S.A.	96759
Arg Real Estate 2 S.à r.l.	96734	Medical Research Consultant S.A.	96764
Brain Trust S.A.	96768	Mega Environnement S.A.	96764
Crystal Tourmaline S.A.	96722	M&G Real Estate Finance 1 Co	96747
Dry 4 S.à r.l.	96742	MMD Investment S.A.	96764
Dry 5 S.à r.l.	96746	MOF III Investments S. à r.l.	96764
European Consulting and Computer Business S.A.	96743	Myla S.à r.l.	96765
European Direct Property Fund	96746	MyShelly	96761
Fundmar S.A.	96746	Nephila SICAV-SIF	96766
Futech Investment S.A.	96733	Nephila SICAV-SIF	96766
Futech Investment S.A.	96751	NRB Finance S.A.	96765
German Retail Property Fund Manager S.à r.l.	96751	Pitcairn S.A.	96766
GP Financial Management S.à r.l.	96755	Port-Blanc Invest S.A.	96767
Grauggen	96751	Prim Couture S.à r.l.	96767
Grenat Investments S.à r.l.	96747	PSMA Holdco S.à r.l.	96734
Grethen Jos S.à r.l.	96752	Puglia S.à r.l.	96767
GTA - Generale Trasporti Armamento International S.A.	96752	Puracap S.A.	96768
HDF Sicav Lux	96743	PV Invest S.A.	96768
Hupah Investor Holdings S.à r.l.	96752	Recy Systems S.A.	96768
Impro Europe S.à r.l.	96753	Repco 38 S.A.	96752
Infinity Investments S.A.	96753	Repco 39 S.A.	96755
Item Development S.A.	96753	Repco 40 S.A.	96763
KH (Lux) 1 S.à r.l.	96754	Sinvia S.à r.l.	96751
Kingstone Holdings S.à r.l.	96754	S.L.C.A. S.A.	96750
La Fumée S.à r.l.	96760	Starbev International Sàrl	96766
LBS Holdings S.à r.l.	96753	Thierry Brouta S.à r.l.	96760
Luxflower SA	96754	UBS VA N°1 Fund Management Company S.à r.l.	96767
		Valleroy S.A.	96765

Crystal Tourmaline S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 170.133.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Tourmaline S.A.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 EURO (thirty one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Thursday of April at 4 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, with effect as of December 31st, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2013.

Payment - Contributions

- 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by Alter Domus Luxembourg S.a r.l., named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Are appointed as directors:

- Mrs Yannick Poos, private employee, born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr Franck Doineau, private employee, born on 15th August 1969 in la Guerche de Bretagne, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. José Correia, private employee, born on 4th October 1971 in Palmeira-Braga, Portugal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article 12 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any of the directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April 2013.

- 3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April 2013.

- 4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll- L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sept du mois de juin,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «Crystal Tourmaline S.A.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant

au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31,000 (trente et un mille Euro), représenté par 31,000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier jeudi du mois d'avril à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Libération - Apports

- 31,000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., pré désignée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
 - Madame Yannick Poos, employée privée, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Monsieur Franck Doineau, employé privé, né le 15 août 1969 à la Guerche de Bretagne, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Monsieur José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira-Braga, Portugal, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2013.

3) Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2013.

4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31769. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086708/494.

(120122909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Addax Holding Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.052.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company ADDAX HOLDING CO S.A., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and the number 59.052, incorporated pursuant to a deed received by Me Reginald NEUMAN, notary then residing in Luxembourg, on April 25, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated July 31, 1997, under the number 416, hereafter referred to as «the Company».

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Me Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated November 13, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 23 December 2003, under the number 1364.

The extraordinary general meeting is opened at 3.30 p.m. by Me Caroline APOSTOL, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman, and appointing Me Arvine ZAMANI, jurist, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Me Coralie PAUWELS, lawyer, residing in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed with the present deed and the proxies, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the share capital of seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 750,000), represented by seven thousand five hundred (7,500) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 4.** The object of the company is to carry out any operation which relates directly or indirectly to the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign companies, as well as the administration, management, control and development of such participating interests.

The company could, in particular, used its funds to the creation, the management, the promotion and the liquidation of a portfolio which is composed of any license and patent of any origin, participate to the creation, development and control of any company, acquire by way of contribution, subscription, acquisition or call option and any other manner, any license and patent, realize it by the way of sale, cession, exchange or in any other manner, to promote its businesses and patents, grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has an interest.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debenture.

In general, the company may carry out any operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.";

2. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders approves the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberates and passes by unanimous vote the following resolution:

Sole resolution

The shareholders' meeting resolved unanimously to amend article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The object of the company is to carry out any operation which relates directly or indirectly to the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign companies, as well as the administration, management, control and development of such participating interests.

The company could, in particular, use its funds to the creation, the management, the promotion and the liquidation of a portfolio which is composed of any license and patent of any origin, participate to the creation, development and control of any company, acquire by way of contribution, subscription, acquisition or call option and any other manner, any license and patent, realize it by the way of sale, cession, exchange or in any other manner, to promote its businesses and patents, grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has an interest.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debenture.

In general, the company may carry out any operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose".

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ADDAX HOLDING CO S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 59.052, constituée suivant acte de Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 25 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 31 juillet 1997, sous le numéro 416, ci-après «la Société».

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 13 novembre 2003, publié au Mémorial C, du 23 décembre 2003, sous le numéro 1364.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.30 heures par Maître Caroline APOSTOL, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant comme président et désignant Maître Arvine ZAMANI, juriste, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme comme scrutateur, Maître Coralie PAUWELS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, et sera soumise ensemble avec le présent acte et les procurations aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de sept cent cinquante mille dollars américains (USD 750.000,-), représenté par sept mille cinq cents (7.500,-) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, sont dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable. II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligation, billets à ordre et titre.

D'une manière générale, la société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.»; et

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires approuve les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, délibère et prend par vote unanime la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligation, billets à ordre et titre.

D'une manière générale, la société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, A. ZAMANI, C. PAUWELS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2012. LAC/2012/32316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012088052/144.

(120125359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Futech Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.908.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012087541/10.

(120124147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Arg Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.700.

—
 Veuillez noter que, suite au changement de siège social intervenu en date du 1^{er} Septembre 2010, un des trois associés de la société, Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96380, a son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arg Real Estate 2 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Manager B

Référence de publication: 2012087326/16.

(120123592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

PSMA Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.220.494,19.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.079.

—
 In the year two thousand and twelve, on the sixth day of the month of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Providence Equity Partners VI International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number CR-19197, acting through its general partner Providence Equity GP VI International L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VI International Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-181416,

represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant a proxy dated 5 July 2012 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of PSMA Holdco S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 1 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 99 dated 12 January 2012 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 165.079.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand and five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. To restructure the issued share capital of the Company by:

A. amending the nominal value of the shares from one Euro (€ 1) to one Euro cent (€0.01) so that the issued share capital of €12,500 is represented by 1,250,000 shares of a nominal value of €0.01 each held by the sole shareholder;

B. creating four different classes of shares, namely classes A ordinary shares, C preferred shares, D preferred shares, and E preferred shares and determining the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth below;

C. reclassifying all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) existing shares of the Company into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) A ordinary shares of the Company;

D. increasing the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to ten million two hundred twenty thousand four hundred ninety-four Euro and nineteen cent (€10,220,494.19) by the issue of seven hundred fourteen million one hundred eighty-four thousand five hundred ninety-three (714,184,593) A ordinary shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) and by the issue of a total of three hundred six million six hundred fourteen thousand eight hundred twenty-six (306,614,826) shares of three (3) different classes being one hundred two million two hundred four thousand nine hundred forty-two (102,204,942) C preferred shares, one hundred two million two hundred four thousand nine hundred forty-two (102,204,942) D preferred shares, and one hundred two million two hundred four thousand nine hundred forty-two (102,204,942) E preferred shares (together the “New Shares”), for a total subscription price of ninety-seven million five hundred twenty-two thousand four hundred thirty Euro and nineteen cent (€97,522,430.19) (the “Subscription Price”); subscription to the New Shares by the sole shareholder; payment of the Subscription Price by the sole shareholder by way of a contribution in cash; allocation of the nominal value of the New Shares of an amount of ten million two hundred seven thousand nine hundred ninety-four Euro and nineteen cent (€10,207,994.19) so issued to the share capital and an amount of eighty-seven million three hundred fourteen thousand four hundred thirty-six Euro (€87,314,436.00) to the freely distributable share premium;

2. To amend and restate articles 5, 13 and 14 of the articles of association of the Company, and to add a new article 17 in the articles of association of the Company in order to provide for the classes of shares, the rights and obligations thereof and reflect the increase of the share capital of the Company as set forth below:

“ **Art. 5. Share capital.** Issued share capital

The issued and fully paid up share capital of the Company is set at ten million two hundred twenty thousand four hundred ninety-four Euro and nineteen cent (€10,220,494.19) represented by:

- (i) seven hundred fifteen million four hundred thirty-four thousand five hundred ninety-three (715,434,593) A ordinary shares (hereafter being referred to as the “A Ordinary Shares”);
- (ii) one hundred two million two hundred four thousand nine hundred forty-two (102,204,942) class C preferred shares (the “Class C Preferred Shares”);
- (iii) one hundred two million two hundred four thousand nine hundred forty-two (102,204,942) class D preferred shares (the “Class D Preferred Shares”); and
- (iv) one hundred two million two hundred four thousand nine hundred forty-two (102,204,942) class E preferred shares (the “Class E Preferred Shares” and together with the Class C Preferred Shares and the Class D Preferred Shares, the “Preferred Shares”);

each with a nominal value of one Euro cent (€0.01) and such rights, obligations and terms as set forth in the articles. The A Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter (unless the context otherwise requires) together referred to as the “Shares”.

5.2 Repurchase

5.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more Classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es).

5.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as defined below) for each Share of the relevant Class (es) held by them and cancelled.

5.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

- The period for Class C Preferred Shares is the period starting on 6 July 2012 and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the “Class C Period”);

- The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the “Class D Period”);

- The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2014 Interim Accounts (the “Class E Period”).

5.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class E Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.2.3 shall come in the order of Class C to Class E (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.2.5 - In the case of redemption and cancellation of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

5.3 Share premium

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.4 Modification of share capital

The issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles.

5.5 Rights attached to the Shares Each Share confers the rights set forth in these articles.”

“ Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

13.3 Interim dividends may be declared and paid by the board of managers subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

13.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.5 In any year in which the Company has sufficient net profits for distribution, these shall be distributed as follows:

(a) first, the Class E Preferred Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) of the annual net profits of the Company (after deduction of any carried forward losses);

(b) secondly, the Class D Preferred Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the annual net profits of the Company (after deduction of any carried forward losses);

(c) thirdly, the Class C Preferred Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) of the annual net profits of the Company (after deduction of any carried forward losses), (the entitlements under (a), (b) and (c) shall together be referred to as the “Profit Entitlement”); and

(d) fourthly, the Class A Ordinary Shares shall carry the right to receive a dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) of the annual net profits of the Company (after deduction of any carried forward losses);

(e) finally, the balance of the net profits shall be distributed among the holders of the Preferred Shares pursuant to a decision to be taken by the general meeting of the shareholders.

“ Art. 14. Liquidation of the Company.

14.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

14.2 Once all debts (including preferred equity certificates), charges and liquidation expenses have been met, any balance shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holders of the Preferred Shares the Profit Entitlement that has not been paid up to the date of liquidation of the Company;

(b) secondly, in repaying to the holders of A Ordinary Shares and Preferred Shares the nominal value on each Share held; and

(c) finally, the balance (if any) shall be distributed amongst the holders of Preferred Shares.”

“ Art. 17. Definitions.

Available Amount

means (without double counting) the total amount of the net profits of the Company (including carried forward profits) but (i) less any losses (including carried forward losses) expressed as a positive number minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended from time to time or of the present articles determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) less the Profit Entitlement of Shares not being redeemed and cancelled and (v) less any amount as determined by the board of managers.

Available Cash	means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and less any amount of cash as determined by the board of managers.
Available Cash per Share	means in respect of a Class of Preferred Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.
Cancellation Value per Share	means the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.
Class C 2012 Interim Accounts	means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.
Class D 2013 Interim Accounts	means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.
Class E 2014 Interim Accounts	means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.
Class Period	means Class C Period, Class D Period, Class E Period.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

After consideration the Sole Shareholder took the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the nominal value of the shares from its current amount of one Euro (€1) to one Euro cent (€0.01) so that the issued share capital of € 12,500 is represented by 1,250,000 shares of a nominal value of € 0.01 each held by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved to create four different classes of shares, namely classes A ordinary shares, C preferred shares, D preferred shares, and E preferred shares; and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth in item 2. of the agenda.

The Sole Shareholder resolved to reclassify all one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) existing shares of the Company into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) A ordinary shares of the Company.

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to ten million two hundred twenty thousand four hundred ninety-four Euro and nineteen cent (€10,220,494.19) by the issue of seven hundred fourteen million one hundred eighty-four thousand five hundred ninety-three (714,184,593) A ordinary shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) and by the issue of a total of three hundred six million six hundred fourteen thousand eight hundred twenty-six (306,614,826) shares of three (3) different classes being one hundred two million two hundred four thousand nine hundred forty-two (102,204,942) C preferred shares, one hundred two million two hundred four thousand nine hundred forty-two (102,204,942) D preferred shares, and one hundred two million two hundred four thousand nine hundred forty-two (102,204,942) E preferred shares, of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each (the "New Shares") for a total aggregate subscription price of ninety-seven million five hundred twenty-two thousand four hundred thirty Euro and nineteen cent (€97,522,430.19) (the "Subscription Price") paid up in cash by the Sole Shareholder.

Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of ten million two hundred seven thousand nine hundred ninety-four Euro and nineteen cent (€10,207,994.19) equal to the nominal value of the New Shares to the share capital and an amount of eighty-seven million three hundred fourteen thousand four hundred thirty-six Euro (€87,314,436.00) to the freely distributable share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate articles 5, 13 and 14 of the articles of association of the Company and to add a new article 17 in the articles of association of the Company in order to provide for the above resolutions and the classes of shares, the rights and obligations thereof in the form set forth in item 2 of the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand seven hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Providence Equity Partners VI International L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, les Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership aux Îles Caïmans sous le numéro CR-19197, agissant par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity GP VI International L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Îles Caïmans, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity Partners VI International Ltd, une limited partnership constituée sous les lois des Îles Caïmans et immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-181416,

représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 juillet 2012 (cette procuration devant être enregistrée ensemble avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de PSMA Holdco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, constituée par acte notarié, le 1^{er} décembre 2011, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 99 en date du 12 janvier 2012 et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B165.079.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. les points sur lesquels les résolutions devaient être passées étaient les suivants:

Ordre du jour

1. De restructurer le capital social émis de la Société par:

A. la modification de la valeur nominale des parts sociales d'un euro (1€) à un centime d'euro (0,01€) de sorte que le capital social de 12.500 € soit représenté par 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de 0,01€ chacune détenues par l'Associé Unique;

B. la création de quatre différentes classes de parts sociales, à savoir, des parts sociales ordinaires de classe A, des parts sociales préférentielles de classe C, des parts sociales préférentielles de classe D ainsi que des parts sociales préférentielles de classe E et détermination des droits et obligations s'y rapportant par modification des statuts comme tel que suit;

C. la reclassification de toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes de la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de classe A de la Société;

D. l'augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 €) à dix millions deux cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et dix-neuf centimes (10.220.494,19€) par l'émission de sept cent quatorze millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize (714.184.593) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€0,01) et par l'émission d'un total de trois cent six millions six cent quatorze mille huit cent vingt-six (306.614.826) parts sociales de trois (3) différentes classes se divisant en cent deux millions deux cent quatre mille neuf cent quarante-deux (102.204.942) parts sociales préférentielles de classe C, cent deux millions deux cent quatre mille neuf cent quarante-deux (102.204.942) parts sociales préférentielles de classe D, et cent deux millions deux cent quatre mille neuf cent quarante-deux (102.204.942) parts sociales préférentielles de classe E (ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"), pour un prix de souscription total de quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent vingt-deux mille quatre cent trente euros et dix-neuf centimes (97.522.430,19€) (le "Prix de Souscription"); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique; paiement du Prix de Souscription par l'Associé Unique par voie d'apport en numéraire; allocation de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de dix millions deux cent sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et dix-neuf centimes (10.207.994,19€) ainsi émises au capital social, et d'un montant de quatre-vingt-sept millions trois cent quatorze mille quatre cent trente-six euros (87.314.436€) à la prime d'émission librement distribuable;

2. De modifier et de refondre les articles 5, 13 et 14 des statuts de la Société, et d'ajouter un nouvel article 17 aux statuts de la Société afin de créer les classes de parts sociales, les droits et obligations s'y attachant et de refléter l'augmentation du capital social de la Société tel qu'énoncé ci-dessous:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis Le capital social émis et entièrement libéré de la Société est fixé à dix millions deux cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et dix-neuf centimes (10.220.494.19€) et représenté par:

(i) sept cent quinze millions quatre cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize (715.434.593) parts sociales ordinaires de classe A (ci-après dénommées "Parts Sociales Ordinaires de Classe A");

(ii) cent deux millions deux cent quatre mille neuf cent quarante-deux (102.204.942) parts sociales préférentielles de classe C ("Parts Sociales Préférentielles de Classe C");

(iii) cent deux millions deux cent quatre mille neuf cent quarante-deux (102.204.942) parts sociales préférentielles de classe D ("Parts Sociales Préférentielles de Classe D"); et

(iv) cent deux millions deux cent quatre mille neuf cent quarante-deux (102.204.942) parts sociales préférentielles de classe E ("Parts Sociales Préférentielles de Classe E" et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe C et les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les " Parts Sociales Préférentielles");

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01€) et étant assortie des droits, obligations et termes tel que définis dans les statuts. Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Préférentielles sont ci-après (à moins que le contexte n'en requière autrement) ensemble dénommées les "Parts Sociales".

5.2 Rachat

5.2.1 - Le capital social de la Société peut être réduit à travers l'annulation de Parts Sociales incluant l'annulation d'une ou de plusieurs classes de Parts Sociales Préférentielles à travers le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en émission dans chaque classe(s).

5.2.2 - En cas de réduction du capital social à travers le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées devront recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Parts Sociales (tel que défini ci-après) pour chaque Part Sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

5.2.3 - Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit aux détenteurs de telles parts sociales et ce, au pro rata de leur détention dans ladite classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle se rapporte la classe conformément au présent article:

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période commençant le 6 juillet 2012 et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe C (la "Période de Classe C");

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période commençant le jour qui suit celui terminant la Période de Classe C et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de la Classe D (la "Période de Classe D");

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe E est la période commençant le jour qui suit celui terminant la période de Classe D et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de la Classe E (la "Période de Classe E");

5.2.4. Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de Classe concernée, les détenteurs de ces classes ont droit, en cas de rachat et d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera à la date suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période d'une autre classe précédant immédiatement celle-ci) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles, étant entendu que s'il n'existe pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période relative à cette Classe prendra fin le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année sociale après la date du début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Classe E et les Classes de Parts Sociales Préférentielles non rachetées et non annulées endéans leur Période conformément à l'article

5.2.3 viendront dans l'ordre de la classe C à la Classe E (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées précédemment).

5.2.5 - En cas de rachat et annulation d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de ces Classes de Parts Sociales Préférentielles recevront la Valeur d'Annulation par Part Sociale étant entendu que lorsque la Valeur d'Annulation par Part Sociale ainsi déterminée est supérieure aux Espèces Disponibles par Part Sociale, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera égale aux Espèces Disponibles par Part Sociale.

5.3 Prime d'émission

En plus du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel peut être transférée toute prime payée relative à toute Part Sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés, ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.4 Modification du capital social

Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.5 Droits attachés aux Parts Sociales

Chaque Part Sociale confère les droits tels que prévus dans les présents statuts."

" Art. 13. Distributions.

13.1 Du bénéfice net, il sera affecté cinq pourcent (5%) sur un compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Le solde peut être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés par le conseil de gérance sous réserve du respect des termes et conditions fixés par la loi.

13.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

13.5 Toutes les années où la Société aura des profits nets suffisants pour procéder à leur distribution, ceux-ci seront distribués comme suit:

(a) premièrement, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E (le cas échéant) donneront droit à recevoir un dividende cumulé d'un montant non inférieur à zéro virgule trente pourcent (0,30%) des bénéfices nets annuels de la Société (déduction faite des pertes reportées);

(b) deuxièmement, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D (le cas échéant) donneront droit à recevoir un dividende cumulé d'un montant non inférieur à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) des bénéfices nets annuels de la Société (déduction faite des pertes reportées);

(c) troisièmement, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C (le cas échéant) donneront droit à recevoir un dividende cumulé d'un montant non inférieur à zéro virgule vingt pourcent (0,20%) des bénéfices nets annuels de la Société (déduction faite des pertes reportées) (les droits prévus sous les points (a), (b) et (c) s'entendant ensemble comme le "Droit au Profit"); et

(d) quatrièmement, les Parts Sociales Ordinaires de Classe A donneront droit à recevoir un dividende d'un montant non inférieur à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) des bénéfices nets annuels de la Société (déduction faite des pertes reportées);

(e) finalement, le solde des profits nets devront être distribués entre les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles et ce, en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale des associés."

" Art. 14. Liquidation de la Société.

14.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent mais ne doivent pas être associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

14.2 Lorsque toutes les dettes (en ce compris les preferred equity certificates), charges et dépenses de liquidation auront été payées, le solde qui en résulte s'appliquera conformément à l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, en payant aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles, le Droit au Profit qui n'a pas été payé à la date de liquidation de la Société;

(b) deuxièmement, en remboursant aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Classe A et de Parts Sociales Préférentielles la valeur nominale de chaque Part Sociale détenue; et

(c) finalement, le solde (le cas échéant) devra être distribué parmi les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles."

" Art. 17. Définitions.

Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires applicable.
Comptes Intérimaires 2012 de Classe C	signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C.
Comptes Intérimaires 2013 de Classe D	signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D.
Comptes Intérimaires 2014 de Classe E	signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe E.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date qui ne peut être inférieure de huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe des Parts Sociales Préférentielles concernée, étant entendu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la période concernée.
Espèce Disponible	signifie tout espèce détenue par la Société (sauf pour l'espèce sur des dépôts à terme supérieurs à 6 mois), tout instrument du marché monétaire immédiatement

	négociable, obligation et billet à ordre et toute créance qui, dans l'opinion du conseil de gérance sera versé à la Société à court terme, MOINS les dettes ou autres dettes de la société à payer en moins de 6 mois déterminées sur la base des Comptes Intérimaire relatifs à la Période de Classe (ou Nouvelle Période le cas échéant) et moins tout montant en espèce déterminé par le conseil de gérance.
Espèce disponible par Action	signifie quant à la Classe de Parts Sociales Préférentielles, l'Espèce Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.
Période de Classe	signifie la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E.
Montant Disponible	signifie (sans compter deux fois) le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) mais (i) moins toutes les pertes (en ce compris les pertes reportées) exprimées en nombre positif moins toutes primes d'émissions et réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée ou aux présents statuts déterminées sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe applicable (ou la Nouvelle Période, selon les cas) et (iii) moins le Droit aux Profits des Parts Sociales n'ayant pas été rachetées et annulées et (iv) moins le dividende fixe payable à l'action du commandité et (v) moins tout montant déterminé par le conseil de gérance.
Valeur d'Annulation par Action	signifie la valeur nominale par Part Sociale Préférentielle devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales de leur montant actuel d'un euro (1€) à un centime d'euro (0,01€) de sorte que le capital social émis de 12.500 € soit représenté par 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de 0,01€ chacune détenues par l'Associé Unique.

L'Associé Unique a décidé de créer quatre différentes classes de parts sociales, à savoir, des parts sociales ordinaires de classe A, des parts sociales préférentielles de classe C, des parts sociales préférentielles de classe D, et des parts sociales préférentielles de classe E; et de déterminer les droits et obligations s'y rapportant par la modification des statuts tel que figurant dans le point 2. de l'ordre du jour.

L'Associé Unique a décidé de reclassifier toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes de la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de classe A de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500€) à dix millions deux cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et dix-neuf centimes (10.220.494,19€) par l'émission de sept cent quatorze millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize (714.184.593) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01€) et par l'émission d'un total de trois cent six millions six cent quatorze mille huit cent vingt-six (306.614.826) parts sociales de trois (3) différentes classes se divisant en cent deux millions deux cent quatre mille neuf cent quarante-deux (102.204.942) parts sociales préférentielles de classe C, cent deux millions deux cent quatre mille neuf cent quarante-deux (102.204.942) parts sociales préférentielles de classe D, et cent deux millions deux cent quatre mille neuf cent quarante-deux (102.204.942) parts sociales préférentielles de classe E, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01€) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") pour un prix de souscription total de quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent vingt-deux mille quatre cent trente euros et dix-neuf centimes (97.522.430,19€) (le "Prix de Souscription") entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en numéraire.

Preuve du Paiement du Prix de Souscription à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant de dix millions deux cent sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et dix-neuf centimes (10.207.994,19€) égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social, un montant de quatre-vingt-sept millions trois cent quatorze mille quatre cent trente-six euros (87.314.436€) à la prime d'émission librement distribuable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre les articles 5, 13 et 14 des statuts de la Société et d'ajouter un nouvel Article 17 dans les statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus et les classes de parts sociales, les droits et obligations s'y attachant dans la forme figurant au point 2 de l'ordre du jour.

96742

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportées par la Société sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'Anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg le jour mentionné précédemment.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connus du notaire instrumentant pas nom, prénom, état et demeure, le prêtre mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hermelinski-Ayache, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8147. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087096/447.

(120122764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Arg Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.699.

Veillez noter que, suite au changement de siège social intervenu en date du 1^{er} Septembre 2010, un des trois associés de la société, Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96380, a son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arg Real Estate 1 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Manager B

Référence de publication: 2012087325/16.

(120123593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Dry 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.150.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 15 juin 2012

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de classe A.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
3. M. Szymon DEC, administrateur de sociétés, né à Lodz (Pologne), le 3 juillet 1978, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26a, boulevard Royal, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
4. M. Jabir CHAKIB, administrateur de sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 5 novembre 1967, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26a, boulevard Royal, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
5. M. Christopher BOEHRINGER, administrateur de sociétés, né à Forbes (Australie), le 1^{er} janvier 1971, demeurant professionnellement à SW1X7LY Londres, 27, Knightsbridge, 4^{ème} étage, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
6. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Dry 4 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012088200/23.

(120125101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

European Consulting and Computer Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 45.482.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2012

Première résolution

L'assemblée constate que les mandats d'administrateur de Monsieur Hakan GRÖNLUND, né le 4 juin 1959 à Malmö, demeurant à 17, Letzebuurgerstrooss L-5741 FILSDORF, de Monsieur Bertil GRÖNLUND, né le 11 septembre 1930 à Malmö, demeurant 2, Padelgränd à S-21611 Malmö, et de Monsieur Mats GRÖNLUND, né le 14 juillet 1960 à Malmö, demeurant à 36, Norrjevågen à S-23635 Höllviken, sont arrivés à l'échéance en 2008. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Hakan GRÖNLUND, né le 4 juin 1959 à Malmö, demeurant à 17, Letzebuurgerstrooss L-5741 FILSDORF, est arrivé à l'échéance en 2008. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur-délégué susmentionné pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société AUDITSERV S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMMIS-SAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège social 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131.410, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012087486/31.

(120123604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

HDF Sicav Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.653.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement en date du 12 juin 2012 a décidé de renouveler:

- les mandats d'administrateurs de Madame Véronique Degenne et de Messieurs Christopher Wetherhill, Jérôme Wigny et Patrice Josnin pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013;

- le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l., pour la même période.

Pour HDF SICAV LUX

SICAV-FIS

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012087577/17.

(120123402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Afrimedia International, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.632.

L'an deux mille douze, le onzième jour de juillet, par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de AFRIMEDIA INTERNATIONAL, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 140.632 (la Société).

La Société a été constituée le 24 juillet 2008 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2051 du 23 août 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 12 Novembre 2008 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2962 du 15 décembre 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Constant NEMALE, ayant son adresse professionnelle à Saint Cloud en France, 47 Quai Carnot (le Président), qui nomme Monsieur Serge NANA NJIKE YANIC, ayant son adresse professionnelle à Douala, Cameroun en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Monsieur Frédéric DEFLORENNE, ayant son adresse professionnelle au 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires présents, le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée seront également annexées au présent acte, après avoir été signées par toutes les personnes comparantes.

Le Bureau ayant ainsi été valablement constitué, le Président requiert le notaire d'enregistrer que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que soixante-quatorze mille cinquante-quatre (74.054) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant environ quatre-vingt-deux percent (82%) du capital social votant de la Société d'un montant de neuf millions trente-et-un mille euros (EUR 9.031.000,-), sont dûment présentes et/ou représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Formalités de convocation;

2. Décision de créer un capital social autorisé en autorisant le conseil d'administration pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire statuant sur la création de capital autorisé à entre autres (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission et (ii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de la souscription de nouvelles actions; et prise d'acte du rapport préparé par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi de 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);

4. Divers.

III. Après un examen attentif de ce qui précède, l'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît que tout actionnaire qui ne serait pas présent ou représenté a été valablement convoqué à l'Assemblée par le biais d'une convocation envoyée par lettre recommandée le 20 juin 2012.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de créer un capital social autorisé et d'autoriser le conseil d'administration de la Société pour une période de cinq (5) ans à compter de la date du 11 juillet 2012 (cette période pouvant être renouvelée une ou plusieurs fois par l'Assemblée délibérant conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne peut excéder cinq (5) ans) à:

(a) augmenter de temps à autre, en totalité ou en partie, le capital social actuel de la Société d'un montant additionnel de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

(b) limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles,

(c) déterminer les conditions attachées à toute souscription, ou décider d'augmenter le capital social par le biais de la conversion de tout bénéfice ou de toute réserve disponible (y compris le compte de la prime d'émission) de la Société en capital social et l'attribution de ces actions; et

(d) enregistrer moyennant un acte notarié chaque augmentation de capital et en conséquence modifier le registre des actionnaires.

Plus particulièrement à ce sujet, l'assemblée confirme qu'autorisation est donnée au conseil d'administration afin de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée,

lequel rapport, après avoir été signé «ne varietur» par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-avant.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à NEUF MILLIONS TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 9.031.000,-) représenté par QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT DIX (90.310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. Les actions resteront nominatives tant qu'elles ne seront pas libérées intégralement.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'assemblée générale statuant de la manière requise en cas de modification des statuts, dans les conditions prévues à l'article 13 ci-dessous.

Le conseil d'administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est autorisé pendant un période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire statuant sur la création de capital autorisé à:

a. augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois d'un montant additionnel de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), par l'émission de cinquante mille (50.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action;

b. limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles;

c. déterminer les conditions attachées à toute souscription, ou décider d'augmenter le capital social par le biais de la conversion de tout bénéfice ou de toute réserve disponible (y compris le compte de la prime d'émission) de la Société en capital social et l'attribution de ces actions; et

d. enregistrer moyennant un acte notarié chaque augmentation de capital et en conséquence modifier le registre des actionnaires.

L'autorisation ci-dessus peut-être renouvelée une ou plusieurs fois par l'assemblée générale délibérant conformément aux exigences relatives aux modifications des statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne peut dépasser cinq (5) ans.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, dans les limites du capital autorisé, cet article 5 sera modifié de manière à refléter le résultat de cette opération; le conseil d'administration prendra les mesures ou autorisera toute personne à prendre les mesures nécessaires dans le but d'obtenir la réalisation et la publication de cette modification, y compris l'enregistrement de cette augmentation et des modifications conséquentes des statuts devant notaire.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents cinquante euros (EUR 1.450,-).

Le notaire, qui comprend et parle le français, déclare qu'à la requête des Actionnaires présents et/ou représentés, le présent acte est établi en français.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. NEMALE, S. NANA NJIJE YANIC, F. DEFLORENNE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 juillet 2012. Relation: RED/2012/954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 juillet 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012087345/122.

(120123466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Dry 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.157.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 15 juin 2012

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de classe A.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
3. M. Szymon DEC, administrateur de sociétés, né à Lodz (Pologne), le 3 juillet 1978, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26a, boulevard Royal, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
4. M. Jabir CHAKIB, administrateur de sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 5 novembre 1967, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26a, boulevard Royal, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
5. M. Christopher BOEHRINGER, administrateur de sociétés, né à Forbes (Australie), le 1^{er} janvier 1971, demeurant professionnellement à SW1X7LY Londres, 27, Knightsbridge, 4ème étage, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
6. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Dry 5 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012088201/23.

(120125204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

EDP FUND, European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087507/11.

(120123639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Fundmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.714.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087540/9.

(120123944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Grenat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.039.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 mars 2012

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 à 3.
4. Madame Maria del Mar GARCIA BAQUERO VELA, née à Alcazar de San Juan (Espagne), le 10 mars 1962, demeurant professionnellement à Calle Alustante 1, 28002 Madrid (Spain), a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Mark VRIJHOEF, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
6. Madame Valérie PECHON, née à Caracas (Venezuela), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18.7.2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour GRENAT INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012088346/24.

(120125351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 258.416,27.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.184.

—
In the year two thousand and twelve, on the sixth day of July,

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of M&G Real Estate Finance 1 Co, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B-150.184; incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, on 8 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 of 27 January 2010 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 29th May 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting appointed Mrs Bronwyn Salvat-Winter, director, professionally residing in Luxembourg, as chairman.

Mrs Sinead Browne, company secretary, professionally residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders represented and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The proxies of the represented shareholders, signed 'ne varietur' by the members of the board of the meeting appearing and the undersigned notary will be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares in issue were represented at the present meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Reduction of the corporate capital of the Company by an amount of five thousand, one hundred and sixty-one euros and ninety-two cents (EUR 5,161.92) so as to reduce it from its current amount of two hundred and sixty-three thousand, five hundred and seventy-eight euros and nineteen cents (EUR 263,578.19) represented by two hundred and sixty-three

million, five hundred and seventy-eight thousand, one hundred and ninety (263,578,190) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each, to an amount of two hundred and fifty-eight thousand, four hundred and sixteen euros and twenty-seven cents (EUR 258,416.27) by the cancellation of five million, one hundred and sixty-one thousand, nine hundred and twenty (5,161,920) shares of the Company with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each held by the Company itself.

2. Reduction of the Company's share premium account by an amount of five million, one hundred and fifty-six thousand, seven hundred and fifty-six euros and two cents (EUR 5,156,756.02) so as to reduce it from its current amount of two hundred and fifty million, eight hundred and twenty-seven thousand, one hundred and two euros and twenty cents (EUR 250,827,102.20) to an amount of two hundred and forty-five million, six hundred and seventy thousand, three hundred and forty-six euros and eighteen cents (EUR 245,670,346.18).

3. Allocation of the total amount arising from items 1) and 2) of this agenda to the reimbursement of the Sole Shareholder.

4. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of the share capital of the Company.

5. Powers to be given to Ms. Sinead Browne, acting individually, with full power of substitution, in order to record the capital reduction in the share register of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decision:

First resolution

The meeting resolves to reduce the corporate capital of the Company by an amount of five thousand, one hundred and sixty-one euros and ninety-two cents (EUR 5,161.92.-) so as to reduce it from its current amount of two hundred and sixty-three thousand, five hundred and seventy-eight euros and nineteen cents (EUR 263,578.19), represented by two hundred and sixty-three million, five hundred and seventy-eight thousand, one hundred and ninety (263,578,190) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each, to an amount of two hundred and fifty-eight thousand, four hundred and sixteen euros and twenty-seven cents (EUR 258,416.27) by the cancellation of five million, one hundred and sixty-one thousand, nine hundred and twenty (5,161,920) shares of the Company with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each held by the Company itself.

Second resolution

The meeting resolves to reduce the Company's share premium account by an amount of five million, one hundred and fifty-six thousand, seven hundred and fifty-six euros and two cents (EUR 5,156,756.02) so as to reduce it from its current amount of two hundred and fifty million, eight hundred and twenty-seven thousand, one hundred and two euros and twenty cents (EUR 250,827,102.20) to an amount of two hundred and forty-five million, six hundred and seventy thousand, three hundred and forty-six euros and eighteen cents (EUR 245,670,346.18).

Third resolution

The meeting resolves to allocate the amount of five million, one hundred and sixty-one thousand, nine hundred and seventeen euros and ninety-four cents (EUR 5,161,917.94) arising from the reductions of both the share capital and the share premium of the Company to the reimbursement of the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a consequence of the resolutions adopted here above, the meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which now shall read as follows:

"The Company's share capital is set at two hundred and fifty-eight thousand, four hundred and sixteen euro and twenty-seven cents (EUR 258,416.27) represented by two hundred and fifty-eight million, four hundred and sixteen thousand, two hundred and seventy (258,416,270) shares with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each."

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Fifth resolution

The meeting resolves to authorise Ms. Sinead Browne with full power of substitution, to record the above named capital reduction in the share register of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of its decrease of share capital are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-)

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

After reading these minutes to the members of the board of the meeting appearing, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six juillet.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale des associés de M&G Real Estate Finance 1 Co, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.184, constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 du 27 janvier 2010 (ci après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte du notaire instrumentant en date du 29 mai 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée a désigné Madame Bronwyn Salvat-Winter, director, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président.

Madame Sinead Browne, company secretary, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommée secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Les procurations signées ne varient par les membres de bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales étaient représentées à la présente assemblée générale.

III. Tous les associés représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq mille cent soixante et un euros quatre-vingt-douze cents (EUR 5.161,92) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-huit euros dix-neuf cents (EUR 263.578,19) représenté par deux cent soixante-trois millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf (263.578.190) parts sociales d'une valeur nominale de un millième d'euro (EUR 0,001) chacune à deux cent cinquante-huit mille quatre cent seize euros vingt-sept cents (EUR 258.416,27), moyennant annulation de cinq millions cent soixante et un mille neuf cent vingt (5.161.920) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune détenues par la Société elle-même.

2. Réduction du compte de prime d'émission de la Société d'un montant de cinq millions cent cinquante-six mille sept cents cinquante-six euros deux cents (EUR 5.156.756,02) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante millions huit cent vingt-sept mille cent deux euros vingt cents (EUR 250.827.102,20) à deux cent quarante-cinq millions six cent soixante-dix mille trois cent quarante-six euros dix-huit cents (EUR 245.670.346,18).

3. Affectation du montant total issu des points 1) et 2) de cet agenda au remboursement à l'associé unique de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital social actée ci-dessus.

5. Pouvoirs à accorder à Madame Sinead Browne agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts sociales de la Société.

Après que les points suivants aient été approuvés par l'assemblée, l'assemblée a décidé d'adopter à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq mille cent soixante et un euros quatre-vingt-douze cents (EUR 5.161,92) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-huit euros dix-neuf cents (EUR 263.578,19) représenté par deux cent soixante-trois millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf (263.578.190) parts sociales d'une valeur nominale de un millième d'euro (EUR 0,001) chacune à deux cent cinquante-huit mille quatre cent seize euros vingt-sept cents (EUR 258.416,27), moyennant annulation de cinq millions cent soixante et un mille neuf cent vingt (5.161.920) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune détenues par la Société elle-même.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le compte de prime d'émission de la Société d'un montant de cinq millions cent cinquante-six mille sept cents cinquante-six euros deux cents (EUR 5.156.756,02) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante millions huit cent vingt-sept mille cent deux euros vingt cents (EUR 250.827.102,20) à deux cent quarante-cinq millions six cent soixante-dix mille trois cent quarante-six euros dix-huit cents (EUR 245.670.346,18).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'affecter la somme de cinq millions cent soixante et un mille neuf cent dix-sept euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 5.161.917,94) issue de la réduction du capital social et du compte de prime d'émission de la Société au remboursement à l'Associé Unique de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées précédemment, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante-huit mille quatre cent seize euros vingt-sept cents (EUR 258.416,27) représenté par deux cent cinquante-huit millions quatre cent seize mille deux cent soixante-dix (258.416.270) parts sociales d'une valeur nominale de un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.»

Le reste de l'article 5 des statuts de la Société demeure inchangé.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner tout pouvoir à Madame Sinead Browne, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts de la Société.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la réduction de son capital sont évalués environ à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux membres de bureau comparants, connus du notaire instrumentant pas noms, prénoms, états et demeures, les prédits membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Browne, B. Salvat Winter, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8146. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C

Diekirch, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087690/176.

(120123485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

S.L.C.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.020.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

En date du 21 Juin 2012, l'assemblée générale a décidé:

- de nommer Messieurs Daniel PIETTE et Philippe FRANCHET, administrateurs de sociétés, ayant leur adresse professionnelle au 22, Avenue Montaigne, F-75008 Paris, France en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012;

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Massimo LONGONI, de Monsieur Jean-Paul VIVIER et de Monsieur Yves FOURCHY jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012;

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé ERNST & YOUNG, ayant son adresse professionnelle au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012;

- de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Sylvie ABTAL-COLA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012088691/23.

(120124408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Futech Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.908.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012087542/10.

(120124148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

German Retail Property Fund Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012087545/10.

(120123896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Grauggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.797.

L'Actionnaire unique a décidé en date du 25 mai 2012, de renouveler le mandat de la société PriceWaterHouseCoopers S.à.r.l., dont le siège social est 400 Route d'Esch L-1471 Luxembourg, aux fonctions de Réviseur d'entreprises agréé, pour une durée de un an expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012087550/11.

(120123450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Sinvia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.509.

Extrait de transferts de parts sociales

Il résulte de cessions de parts sociales sous seing privé signées en date du 10 juillet 2012 que:

1. La société Claude Rizzon Immobilier Sàrl, société de droit luxembourgeois, sise au 188, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le N° 29.941 a cédé 763 (sept cent soixante-trois) parts sociales sur les 1.526 parts sociales qu'elle détenait dans la société SINVIA Sàrl à la société SPIR SA, société de droit luxembourgeois, sise au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg et immatriculée au RCS de et à Luxembourg sous le numéro B 141903.

2. La société Claude Rizzon Immobilier Sàrl, société de droit luxembourgeois, sise au 188, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le N° 29.941 a cédé 763 (sept cent soixante-trois) parts sociales sur les 1.526 parts sociales qu'elle détenait dans la société SINVIA Sàrl à la société SPRT SA., société de droit luxembourgeois, sise au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg et immatriculée au RCS de et à Luxembourg sous le numéro B 141901.

Suite à ces transferts, les parts sociales sont détenues comme suit:

- SPIR SA:	7.563 parts sociales
- SPRT SA:	7.563 parts sociales
Total	15.126 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012088732/23.

(120124270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Grethen Jos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 40, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 122.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087563/10.

(120123246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

GTA - Generale Trasporti Armamento International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.529.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012087565/12.

(120124162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Hupah Investor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 166.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012087568/10.

(120123240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

RepcO 38 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.188.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 2 juillet 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012087819/22.

(120123367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

LBS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.955.

—
Par résolutions signées en date du 10 juillet 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Embree Bedsole, avec adresse professionnelle au 2001, Ross Avenue, 75201 Dallas, Texas, États-Unis de son mandat de Gérant, avec effet au 9 juillet 2012.

2. Nomination de James Blakemore, avec adresse professionnelle au 399, Parle Avenue, 22nd Floor, 10022 New York, États-Unis au mandat de Gérant, avec effet au 10 juillet 2012 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087676/15.

(120123430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Impro Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 169.663.

—
EXTRAIT

En date du 16 juillet 2012 le siège social de la Société a été transféré de L-2132 Luxembourg 18, avenue Marie-Thérèse à L-2340 Luxembourg 23, rue Philippe II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Impro Europe S.à r.l.

Référence de publication: 2012087591/13.

(120123570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Infinity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.024.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012087592/10.

(120123241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Item Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.042.

—
EXTRAIT

La dénomination de l'administrateur B, Charlotte Lahaije-Hultman est modifiée en Charlotte Lahaije, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087615/12.

(120123541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

KH (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.345.

—
Extrait du procès verbal d'une réunion du Conseil de gérance tenue le 11 Juillet 2012

Il résulte d'une décision prise par le Conseil de gérance que, avec effet au 7 Juillet 2012, la Société a transféré son siège du 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg au Garden Floor, Forte F1, Rue Albert Borschette 2a, L-1246 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants de catégorie B Clifford Langford et Renaud Labye se trouve à présent au 2a rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 12 Juillet 2012.

JTC (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2012087649/19.

(120123599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Luxflower SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.798.

—
Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Firma Luxflower S.A. Abgehalten am 1. April 2012 um 10.00 Uhr

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 9 der Statuten, die tägliche und technische Geschäftsführung an Frau Ramona WEBER, geboren am 15.08.1983 in Sankt Vith (B), wohnhaft in B - 4790 Burg-Reuland, 32, Alster zu übertragen. Sie wird als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Weber Ramona

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012087668/19.

(120123279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Kingstone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.290.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 2 juillet 2012

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de classe B.

2. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17.07.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kingstone Holdings SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012087634/16.

(120123640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Main Tower Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 107.637.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 12 juillet 2012 que:

1. Monsieur Stanislav SEROKA a été révoqué en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat;
2. Monsieur Vsevolod BEBUTOV, né le 17 décembre 1968 à Moscou, Fédération de Russie, résidant au Kavkazkiy Boulevard 29, Building 2, app. 329, 115 516 Moscou, Fédération de Russie a été nommé en tant que gérant de classe A, avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087711/16.

(120123347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

RepcO 39 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.228.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 2 juillet 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012087820/22.

(120123366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.175.200,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.475.

In the year two thousand and ten, on the seventh of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

Georgia-Pacific LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America and registered under number 4275413,

GP Cellulose Foreign Holding L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Register of Companies of Bermuda under number 43799,

GP Capital Investments L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Register of Companies of Bermuda under number 43801,

all of them here represented by Ms. Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of three (3) proxies given under private seal on December 7, 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "GP Financial Management S.à r.l." (the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132475, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of September 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2612 of November 15, 2007, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of July 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1759 of September 11, 2009.

II. The Company's share capital is set at one million one hundred forty thousand United States Dollars (USD 1.140.000,00) represented by five hundred seventy (570) common shares (the Common Shares), two thousand six hundred eleven (2.611) BP shares (the BP Shares), four thousand nine hundred four (4.904) CP shares (the CP Shares), two thousand eight hundred eighty-four (2.884) CB shares (the CB Shares) and four hundred thirty-one (431) P shares (the P Shares), all with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100,00) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of thirty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 35.200,00) to raise it from its present amount of one million one hundred forty thousand United States Dollars (USD 1.140.000,00) to one million one hundred seventy-five thousand two hundred United States Dollars (USD 1.175.200,00), by creation and issuance of:

- seventeen (17) new common shares of one hundred United States Dollars (USD 100,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing Common Shares (the New Common Shares), and of
- three hundred thirty-five (335) new CP shares of one hundred United States Dollars (USD 100,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing CP Shares (the New CP Shares).

IV. The shareholders resolve to approve the subscription of the New CP Shares by GP Capital Investments L.P., prenamed, and of the New Common Shares by Georgia-Pacific LLC, prenamed.

Subscription - Payment

GP Capital Investments L.P., prenamed, declares to subscribe for the three hundred thirty-five (335) New CP Shares and to fully pay them up at their nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100,00) each, for an aggregate amount of thirty-three thousand five hundred United States Dollars (USD 33.500,00), together with a total share premium in the amount of two hundred twenty-five million six hundred eleven thousand sixty United States Dollars and twenty-two cents (USD 225.611.060,22), by contribution in kind in the total amount of two hundred twenty-five million six hundred forty-four thousand five hundred sixty United States Dollars and twenty-two cents (USD 225.644.560,22), consisting in the conversion of a receivable held by GP Capital Investments LP, prenamed, towards the Company, in the same amount (the Receivable 1), which Receivable 1 is incontestable, payable and due.

Georgia-Pacific LLC, prenamed, declares to subscribe for the seventeen (17) New Common Shares and to fully pay them up at their nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100,00) each, for an aggregate amount of one thousand seven hundred United States Dollars (USD 1.700,00), together with a total share premium in the amount of eleven million eight hundred seventy-four thousand three hundred twenty-nine United States Dollars and forty-nine cents (USD 11.874.329,49), by contribution in kind in the total amount of eleven million eight hundred seventy-six thousand twenty-nine United States Dollars and forty-nine cents (USD 11.876.029,49), consisting in the conversion of a receivable held by Georgia-Pacific LLC, prenamed, towards the Company, in the same amount (the Receivable 2), which Receivable 2 is incontestable, payable and due.

Evidence of the contributions' existence and value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 7, 2010 of GP Capital Investments L.P., prenamed, certified "true and correct" by its general partner;
- a contribution declaration of GP Capital Investments L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable 1;
- a balance sheet dated as of December 7, 2010 of Georgia-Pacific LLC, prenamed, certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of Georgia-Pacific LLC, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable 2.

Effective implementation of the contributions in kind

GP Capital Investments L.P., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable 1 and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable 1 has consequently not been transferred and no legal or natural person other than GP Capital Investments L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable 1;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable 1 in order to duly carry out and formalize the conversion.

Georgia-Pacific LLC, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable 2 and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable 2 has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Georgia-Pacific LLC, prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable 2;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable 2 in order to duly carry out and formalize the conversion.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 7, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. Pursuant to the above resolutions, article 6 first paragraph of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

“ Art. 6. First paragraph. The share capital is set at one million one hundred seventy-five thousand two hundred United States Dollars (USD 1.175.200,00) represented by five hundred eighty-seven (587) common shares (the Common Shares), two thousand six hundred eleven (2,611) BP shares (the BP Shares), five thousand two hundred thirty-nine (5.239) CP shares (the CP Shares), two thousand eight hundred eighty-four (2,884) CB shares (the CB Shares) and four hundred thirty-one (431) P shares (the P Shares), all with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

Georgia-Pacific LLC, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 4275413

GP Cellulose Foreign Holding L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculé auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 43799,

GP Capital investments L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculé auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 43801, tous ici représentés par Melle. Gaëlle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé le 7 décembre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "GP Financial Management S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469

Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132475, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2612 du 15 novembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1759 du 11 septembre 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million cent quarante mille Dollars Américains (USD 1.140.000,00) représenté par cinq cent soixante-dix (570) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), deux mille six cent onze (2.611) parts sociales BP (les Parts Sociales BP), quatre mille neuf cent quatre (4.904) parts sociales CP (les Parts Sociales CP), deux mille huit cent quatre-vingt-quatre (2.884) parts sociales CB (les Parts Sociales CB), quatre cent trente et une (431) parts sociales P (les Parts Sociales P), toutes ayant une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,00) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-cinq mille deux cents Dollars Américains (USD 35.200,00) pour le porter de son montant actuel d'un million cent quarante mille Dollars Américains (USD 1.140.000,00) à un million cent soixante-quinze mille deux cents Dollars Américains (USD 1.175.200,00), par la création et l'émission de:

- dix-sept (17) nouvelles parts sociales ordinaires (les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires), d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Ordinaires existantes, et de

- trois cent trente-cinq (335) nouvelles parts sociales CP (les Nouvelles Parts Sociales CP), d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les Parts Sociales CP existantes.

IV. Les associés décident d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales CP par GP Capital Investments L.P., susnommé, et des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires par Georgia-Pacific LLC, susnommé.

Souscription - Libération

GP Capital Investments L.P., susnommé, souscrit les trois cent trente-cinq (335) Nouvelles Parts Sociales CP et les libère intégralement à leur valeur nominale de cent Dollar Américain (USD 100,00) chacune, pour un montant total de trente-trois mille cinq cents Dollars Américains (USD 33.500,00), ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent vingt-cinq millions six cent onze mille soixante Dollars Américains et vingt-deux cents (USD 225.611.060,22), par apport en nature d'un montant total de deux cent vingt-cinq millions six cent quarante-quatre mille cinq cent soixante Dollars Américains et vingt-deux cents (USD 225.644.560,22), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par GP Capital Investments L.P., susnommé, à l'encontre de la Société (la Créance 1), laquelle Créance 1 est certaine, liquide et exigible.

Georgia-Pacific LLC, susnommé, souscrit les dix-sept (17) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et les libère intégralement à leur valeur nominale de cent Dollar Américain (USD 100,00) chacune, pour un montant total de mille sept cents Dollars Américains (USD 1.700,00), ensemble avec une prime d'émission totale de onze millions huit cent soixante-quatorze mille trois cent vingt-neuf Dollars Américains et quarante-neuf cents (USD 11.874.329,49), par apport en nature d'un montant total de onze millions huit cent soixante-seize mille vingt-neuf Dollars Américains et quarante-neuf cents (USD 11.876.029,49), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Georgia-Pacific LLC, susnommé, à l'encontre de la Société (la Créance 2), laquelle Créance 2 est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 7 décembre 2010 de GP Capital Investments L.P., susnommé, certifié "sincère et véritable" par son general partner;

- une déclaration d'apport de GP Capital Investments L.P., susnommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance 1.

- un bilan au 7 décembre 2010 de Georgia-Pacific LLC, susnommé, certifié "sincère et véritable" par son management;

- une déclaration d'apport de Georgia-Pacific LLC, susnommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance 2.

Réalisation effective de l'apport

GP Capital Investments L.P., susnommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance 1 et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- la Créance 1 n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que GP Capital Investments L.P., susnommé, ne détient de droit sur la Créance 1;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance 1 aux fins d'effectuer sa conversion.

Georgia-Pacific LLC, susnommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance 2 et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance 2 n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Georgia-Pacific LLC, susnommé, ne détient de droit sur la Créance 2;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance 2 aux fins d'effectuer sa conversion.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 7 décembre 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

V. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à un million cent soixante-quinze mille deux cents Dollars Américains (USD 1.175.200,00), représenté par cinq cent quatre-vingt-sept (587) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), deux mille six cent onze (2.611) parts sociales BP (les Parts Sociales BP), cinq mille deux cent trente-neuf (5.239) parts sociales CP (les Parts Sociales CP), deux mille huit cent quatre-vingt-quatre (2.884) parts sociales CB (les Parts Sociales CB), quatre cent trente et une (431) parts sociales P (les Parts Sociales P), toutes ayant une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,00) chacune.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCÈS-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012087560/221.

(120123425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

LUX-HA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6182 Gonderange, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 167.109.

Par la présente, je soussigné Nathalie Hocquart démissionne avec effet au 17.07.2012 de ma fonction de gérante administrative de la société LUX-HA Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B167109.

Nathalie Hocquart.

Référence de publication: 2012087685/10.

(120123482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Mait International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 62.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012087712/14.

(120123276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Thierry Brouta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 8A, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 149.340.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 juin 2012

L'Assemblée constate et approuve la cession de 100 parts détenues par Monsieur BROUTA Thierry, né le 15 janvier 1961 à Chatelineau (Belgique), demeurant à L-1450 Luxembourg, 8a, Côte d'Eich à Monsieur HENNAUT Jean-Claude, né le 30 janvier 1969 à Bruxelles (Belgique), demeurant à B-5670 Viroinval, 42 A, Rue du Moulin;

L'Assemblée constate et approuve la démission de Monsieur BROUTA Thierry, précité, de son poste de gérant avec date d'effet le 30 juin 2012.

A dater du 1^{er} juillet 2012, Monsieur HENNAUT Jean-Claude, né le 30 janvier 1969 à Bruxelles (Belgique), demeurant à B-5670 Viroinval, 42 A, Rue du Moulin est nommé gérant de la société.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
THIERRY BROUTA S. à R.L.
Un mandataire

Référence de publication: 2012087923/20.

(120123517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

La Fumée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 94.589.

L'an deux mille douze, le trois juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société civile de droit français "SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE L'ETOILE", établie et ayant son siège social à F-57640 Malroy, 24, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 950 460 741.

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "LA FUMEE S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94589, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 842 du 16 août 2003;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, et de modifier subséquemment l'article 5 des statuts afin de lui donner les teneurs suivantes:

“ **Art. 5.** Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2012. LAC/2012/31457. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087671/50.

(120123447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

MyShelly, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 170.143.

STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée RONTEC S.à r.l., ayant son siège social à L-7257 Helmsange, 16, Millewee, R.C.S. Luxembourg numéro B 125766,

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Asher Gil MEDIOUNI, directeur commercial, demeurant à L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MyShelly.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société à responsabilité limitée RONTEC S.à r.l., prénommée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-7257 Helmsange, 16, Millewee, commune de Walferdange.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Asher Gil MEDIOUNI, directeur commercial, né à Rehovot (Israël), le 12 décembre 1973, demeurant à L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Asher Gil MEDIOUNI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2012. Relation GRE/2012/2507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087710/109.

(120123264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Repc 40 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.236.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 2 juillet 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012087821/22.

(120123365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Medical Research Consultant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 86.383.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 12 juillet 2012

Les administrateurs ont pris la résolution suivante:

1. Suite au renouvellement des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Alain Vandenberghe lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Reportée du 27 juin 2008 avec effet au 17 octobre 2007, les administrateurs confirment sa nomination au poste de Président du Conseil d'Administration pour un terme de six ans à dater du 17 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012087721/14.

(120123479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Mega Environnement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.297.

—
EXTRAIT

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société MEGA ENVIRONNEMENT SA, une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.297 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 17 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 juillet 2012.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2012087723/15.

(120123496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

MOF III Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.634.

—
EXTRAIT

En date du 11 juillet 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012087731/15.

(120123513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

MMD Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.326.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 mai 2012

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MMD INVESTMENT S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012087727/16.

(120123463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Myla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 263, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.434.

—
Extrait des résolutions du 14 juin 2012

Démissions de leur poste de Gérants de catégorie B de la société avec effet au 20 juin 2012:

Monsieur Michel LENOIR,

Madame Betty PRUDHOMME.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2012.

MYLA S.à r.l.

Signatures

Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012087735/16.

(120123150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Valleroy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 37.118.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de VALLEROY S.A., RCS Luxembourg B 37118, tenue le 28 juin 2012

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Delphine Goergen, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2016.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Madame Véronique Wauthier (également Président du Conseil d'Administration), Madame Natacha Kolodziej-Steuermann et Monsieur Didier Schönberger.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012087943/18.

(120123562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

NRB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.296.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 2 juillet 2012

(le "Conseil d'Administration")

Le Conseil d'Administration décide de révoquer avec effet immédiat le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société.

A Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012087752/16.

(120123247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Nephila SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.797.

Der Verwaltungsrat teilt folgendes mit:

Die Adresse von Thomas Goergen hat sich wie folgt geändert: 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Référence de publication: 2012087739/9.

(120123458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Nephila SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.797.

Auszug aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrats vom 28.06.2012

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft teilt folgendes mit:

Herr Paul Gregory Hagood hat sein Mandat mit Wirkung zum 1. Juli 2012 niedergelegt und im Wege einer Kooptierung wurde Frau Laura Taylor, geboren am 14. April 1975 in Nassau, den Bahamas, geschäftlich ansässig in Victoria Place, 3rd floor, 31 Victoria Street, Hamilton, HM 10 Bermudas als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 1. Juli 2012, begrenzt bis zur nächsten Gesellschafterversammlung im Jahr 2013 bestellt.

Référence de publication: 2012087740/13.

(120123458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Starbev International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.948.

Veuillez prendre note que:

Les gérants de la Société, Marc Hunter, Marco Weijermans et Robert van't Hoeft, sont:

- Mark HUNTER;
- Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;
- Robert VAN 'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2012087865/16.

(120123453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Pitcairn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.794.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012087781/12.

(120124215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Port-Blanc Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 127.615.

—
Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 30/05/2012 n°L120087665

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012087783/11.

(120124217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Prim Couture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 47, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 18.802.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012087785/11.

(120124082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.723.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 16 juillet 2012

- Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013:

- * M. Reto Ketterer, membre du conseil d'administration, Talacker 30, CH-8001 Zurich, Suisse.
- * M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- * M. André Spahni, membre du conseil d'administration, Talacker 30, CH-8001 Zurich, Suisse.
- * M. Patrick Jenvrin, membre du conseil d'administration, 44 rue Washington, F-75008 Paris, France.
- * Mme Sarah Camilleri, membre du conseil d'administration, 33A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- * Mme Gabriele Merz, membre du conseil d'administration, Theatinerstrasse 16, D-80333 München, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molino / Guillaume André

Director / Director

Référence de publication: 2012087937/20.

(120123563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Puglia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 498, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 26.495.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012087787/11.

(120123664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Puracap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 80.285.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PURACAP S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012087788/11.

(120123734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

PV Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.495.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/2012.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2012087789/12.

(120123470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Brain Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 98.966.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 5 juillet 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

1. la société anonyme BRAIN TRUST S.A., dont le siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, inscrite sous le numéro de RCS B98966

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Isabelle FERAND, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 26 juillet 2012.

Pour extrait conforme
Maître Isabelle FERAND
Le liquidateur

Référence de publication: 2012088125/20.

(120124940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Recy Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 141.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012087812/10.

(120123207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.
